

Réunion du 3 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat  
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) :

Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2012/911 -      **Fonctionnement du Réseau 67 - 1141****  
**Conventions avec la communauté urbaine de Strasbourg (CUS)**  
**concernant les déplacements non scolaires**


La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention intégrée relative à l'utilisation du Réseau 67 à l'intérieur du périmètre des transports urbains (PTU) de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS)

- approuve la convention combinée relative à l'utilisation successive des réseaux de transports urbain et interurbain (Réseau CTS - Compagnie des transports strasbourgeois - et Réseau 67).

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces deux conventions, à intervenir entre la CUS, la CTS, la Compagnie des transports du Bas-Rhin (CTBR) et le Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121203-73439-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 07/12/12